

ses lacunes; d'immenses terrains restent improductifs et attendent que le législateur facilite leur culture; les eaux des fleuves, bien dirigées, porteraient la fécondité dans nos champs, elles n'y portent que la dévastation. Livrés à la déprédation par défaut de surveillance et de répression, nos champs sont encore asservis par une institution de la féodalité, qui dépare, comme une vieille ruine, le nouvel édifice de nos lois; enfin, le sol cultivé est hâché, mutilé par un excès de division qui rend toutes les améliorations plus indispensables et leur accomplissement plus difficile. Une sorte de fatalité plane sur cette triste situation : l'indifférence, le doute, l'appréhension repoussent les principaux moyens d'y remédier et les ajournent, jusqu'à ce qu'une nécessité plus impérieuse ordonne leur prompt exécution. Que cette situation soit grave, le simple examen le démontre; qu'elle soit grosse d'une éventualité dangereuse, il est rationnel de le craindre et patriotique de le signaler.

P. GUILLEMOT,

Avocat, membre de la Société royale d'Agriculture de l'Ain.